

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS

RÉUNION DU JEUDI 15 JANVIER 2026

Le Comité Syndical du Regroupement Pédagogique de Fontaine-la-Guyon et Saint-Aubin-des-Bois s'est réuni le jeudi 15 janvier 2026 à 20 heures 00 à la salle des séminaires de la Mairie de FONTAINE LA GUYON, sur la convocation et sous la présidence de Madame CHENESSEAU Marie-Anne, Présidente du Regroupement Pédagogique de Fontaine la Guyon - Saint Aubin (convocation du 08 janvier 2026).

Etaients présents :

Mesdames CHENESSEAU Marie-Anne, HALLAY Béatrix, JEGOREL-GIRARD Elodie et PEREIRA Carla

Messieurs AUGEREAU Patrick, GUESNET Michel, MAURENARD Guy, MOMMESSIN Thierry et RIOLET Pascal

Absents excusés :

Mme BONVALLET Isabelle ayant donné pouvoir à Mme HALLAY Béatrix

Mme PIEDAGNIEL Sophie ayant donné pouvoir à M. MOMMESSIN Thierry

M. BOTTEREAU Frédéric ayant donné pouvoir à Mme PEREIRA Carla

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical, Madame HALLAY Béatrix a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame la Présidente demande à l'Assemblée s'il y a des observations à formuler afin d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du mardi 04 novembre 2025. Celui-ci est entériné à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite procédé au vote des différents points portés à l'ordre du jour de la séance.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ANTICIPÉES AU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame la Présidente demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'anticiper les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026, dans la limite d'un quart des crédits ouverts sur l'exercice 2025 :

Compte	Crédits ouverts en 2025	Montant utilisable (25 %)
Total	460.140,00 €	115.035,00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à honorer les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 avant vote du Budget Primitif.

Délibération 03/2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES

Madame la Présidente informe que Madame MALON Julie, adjoint technique sur le site de FONTAINE LA GUYON, a passé le concours des Adjointes Techniques Spécialisées des Écoles Maternelles (ATSEM). Elle a réussi l'épreuve. Lors de son embauche, il lui a été promis de la nommer à ce grade lorsqu'elle obtiendrait le concours. Ainsi, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de la création d'un poste d'ATSEM à temps complet.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **VALIDE** la création du poste d'ATSEM à temps complet, sur le site de FONTAINE LA GUYON avec la possibilité de nommer l'agent au 1^{er} avril 2026 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires au bon déroulement de l'évolution de carrière de l'agent ;
- **DEMANDE** d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération de l'agent dans ce grade.

Délibération 04/2026

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE SAINT AUBIN DES BOIS

Madame la Présidente fait part que le marché d'Appel d'Offres est lancé sur la plateforme « INFO LOCALE ». La réception des dossiers de candidatures est fixée au 19 janvier, à 12 h 00.

La réunion d'ouverture des plis est positionnée le même jour à 14 h 00, en compagnie de l'architecte.

Une réunion « SÉCURITÉ » s'est déroulée avec Mme Maerten, inspectrice de circonscription et Mme Lureau, directrice de l'école. Divers échanges ont eu lieu sur l'organisation des chantiers afin d'assurer la sécurité de tous les intervenants et usagers du site. Il a été émis le souhait d'effectuer les gros travaux pendant les vacances scolaires. (avril, juillet...)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les PEP ont organisé un rendez-vous avec la Protection Maternelle Infantile (PMI) afin de faire valider le site de FONTAINE LA GUYON pour une capacité d'accueil de 100 enfants. Le pôle enfance de la Communauté de communes entre Beauce et Perche est pris en compte dans les locaux mis à disposition. Tout s'est très bien déroulé.

Une réunion sur le site de SAINT-AUBIN DES BOIS aura lieu une fois que les travaux seront terminés ainsi que la répartition des classes et le nombre d'élèves prévus seront connus.

Madame VANDAME organise à nouveau la classe de neige, cette année, du 22 au 29 mars, à VALLOIRE. Elle doit nous faire parvenir le plan de financement afin de solliciter une subvention de la part du SIRP, comme à l'accoutumée.

Il y a des petites nouveautés sur le support d'action sociale des agents, PLURÉLYA. Certaines bonifications sont soumises à l'impôt. Elles y étaient déjà l'année dernière mais l'organisme s'est

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

rendu compte que les agents ne faisaient pas les démarches auprès des services fiscaux. A partir de 2026, les prestations concernées par l'imposition seront prélevées directement par PLURÉLYA (comme le prélèvement à la source sur les salaires) ; les demandes seront donc un peu plus longues dans le délai de traitement.

Tous les sujets portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 h 00

Les membres du Comité Syndical

**La Présidente,
Marie-Anne CHENESSEAU.**